

ASELL Généraliste Public Spécifique

FSL : agrément 2023 – 2024

Sous réserve de financement

PROFIL DU PUBLIC CONCERNE

- Les ménages qui résident en début de mesure au sein de la résidence sociale de l'ACPM
- Les ménages répondant aux critères des publics prioritaires du PLALPD et/ou DALO
- Personne isolée, famille monoparentale avec un enfant âgé de 3 à 12 ans ou couple sans enfant à charge

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Permettre l'accès ou le maintien des résidents pour lesquels le diagnostic social identifie comme prioritaire, la problématique logement dans leur parcours d'insertion et à laquelle sont rattachées des difficultés annexes
- Garantir une insertion durable des ménages dans leur habitat

PRE-REQUIS OU CONDITIONS DE L'IDENTIFICATION

- Adhésion du ménage au dispositif ASELL formalisé par une lettre d'adhésion
- Résidents du foyer ACPM en recherche d'un logement autonome
- Manque d'autonomie dans les démarches liées à l'installation dans le logement

CONTENUS DE L'ACTION

MESURES ACCES

- Accueil et diagnostic de la situation du ménage
- Définition du projet logement
- Constitution des dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux et apprentissage des techniques de recherche pour le parc privé
- Information sur les droits et devoirs du locataire
- Lien avec les bailleurs sociaux et privés
- Accompagnement physique pour l'entrée sur le logement (signature du bail, état des lieux, assurance, gestion des fluides...)
- Constitution des dossiers d'aide au logement (APL, VISALE, FSL...)

MESURES MAINTIEN

- Favoriser l'appropriation de l'environnement
- Mobiliser les dispositifs de droits communs
- Travailler sur la résorption de dette locative
- Accompagnement à la gestion du budget (AEB)
- Favoriser la constitution d'une épargne
- Constitution des dossiers de surendettement
- Favoriser l'accès aux droits
- Faciliter l'accès aux dispositifs de soins
- Visite à domicile

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu d'habitation : ACPM 48, Bd Marcel Delprat 13013 Marseille
Date d'agrément : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023-2024

Coordnatrice de filière : Julienne NOUARI ☎ 04 91 07 75 30
julienne.nouari@acpm.eu

Référente sociale ASELL : Sahra BOUSSEKINE HAMEL ☎ 04 91 07 75 30
sahra.boussekine@acpm.eu

Secrétaire de filière Chantal OLIVIERI ☎ 04 91 07 75 30
accueil@acpm.eu

Accueil et renseignement :

- Lundi et mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h
- Mardi : 9h30-12h30 et 13h30-17h30
- Jeudi : 10h-12h30 et 13h30-18h30
- Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-15h30